

25-MAR-2004 Réception d'un Avis de modification(s) à une étiquette. Voir ci-dessous pour la/les modification(s).

PMRA Annotated Label, December 2, 2003

MÉCOPROP-P ACIDE TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE: Mécoprop-p ... 92% (présent sous forme d'acide)

No. D'HOMOLOGATION 27440

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER - POISON

CONTENU NET: 1 - 1 000 kg

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Notification Change

Titulaire d'homologation:

~~BASF Canada Inc.
345, Carlingview Drive
Toronto (Ontario) M9W 6N9
No. Tél. (416) 675 3611~~

NUFARM AGRICULTURE
5507 FIRST STREET SE
CALGARY, AB T2H 1H9

MÉCOPROP-P ACIDE TECHNIQUE est homologué pour la fabrication seulement. La préparation avec ce concentré peut avoir des propriétés et des utilisations différentes. Les fabricants et les concepteurs doivent donc élaborer leurs propres énoncés sur l'étiquette concernant le mode d'emploi et les précautions en fonction de leurs propres produits finis et conformément à toutes les lois et règlements pertinents.

MODE D'EMPLOI:

Pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* seulement.

LIMITATION:

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les porter de nouveau. Ne pas porter des souliers contaminés.

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE:

1. Entreposer le produit dans le contenant original.
2. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré et loin des semences, engrais ou autres pesticides.
3. Garder le produit à l'écart du feu, de la flamme nue ou de toute autre source de chaleur.
4. Garder le produit au sec dans un contenant fermé hermétiquement.

PREMIERS SOINS:

INGESTION: Obtenir immédiatement une aide médicale ou recourir à un centre antipoison. Boire promptement une quantité abondante de lait, de blanc d'œuf ou de mélange gélatineux ou s'ils ne sont pas disponibles, une quantité abondante d'eau. Éviter l'alcool.

INHALATION: Amener la victime à l'air frais et recouvrir immédiatement à un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante propre pendant au moins 15 minutes et recourir à un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU: Laver la peau avec une quantité abondante d'eau et de savon. Recouvrir à un médecin si une irritation se développe.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Pour les déversements, porter l'équipement de sécurité approprié. Absorber le produit renversé avec une substance inerte telle que du bran de scie ou du sable.

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Écraser, briser ou percer les contenants vides et les apporter à un site d'enfouissement sanitaire conformément aux règlements municipaux. Ne pas réutiliser les contenants. Nettoyer à fond l'équipement après l'utilisation.

En cas d'incendie, utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, du CO₂ ou un extincteur à poudre chimique. Des émanations nocives peuvent se produire lors d'un incendie; porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'eau utilisée dans la lutte contre l'incendie de pénétrer à l'intérieur du service d'eau public.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR:

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))